

De quoi parle-t-on ?

Les espaces naturels sont des espaces publics ou privés pourvus d'un sol vivant et d'une couverture végétale. Ils participent à la richesse et à la diversité biologique de l'espace urbanisé.

La diversité biologique, c'est la richesse biologique constituée par l'ensemble des organismes vivants, mais ce sont aussi les relations que les espèces (plantes, animaux, champignons...) peuvent avoir entre elles dans les milieux dans lesquels elles vivent. C'est l'association et l'interaction d'espèces qui forment un équilibre de façon durable.

Le développement de la nature en ville apporte de nombreux services aux habitants : amélioration du cadre de vie, atténuation des effets du changement climatique, notamment en période de forte chaleur, meilleure infiltration des eaux pluviales, et diminution des inondations...

Les intérêts à agir

Hameau des Noës, Val de Reuil



- conserver et préserver le patrimoine commun et les écosystèmes.
- utiliser les milieux comme outil pédagogique (pour les écoles, centre de loisirs...).
- préserver ou ramener des espaces de respiration dans le centre-bourg.
- protéger et renforcer la qualité des sols pour réduire les phénomènes d'inondation.

Comment favoriser et maintenir la diversité biologique ?

Etapes	Mise en oeuvre	Acteurs concernés
Diagnostic préalable	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les éléments de connaissance sur les espaces et le milieu (habitats espèces, sols, Trame verte et bleue) • Rechercher et capitaliser les inventaires existants (ZNIEFF⁰¹ géologiques, zones existantes ou ayant existé) • Identifier les quartiers, les espaces urbains particulièrement dépourvus de nature et les espaces potentiels dépermealisables et renaturables (sols, des zones industrielles et d'activités, friches, voiries, stationnement) 	Artisans Associations Bureau d'étude (BE) Collectivités Commerçants Concepteur Conseil Départemental Elus Etat...

Etapes	Mise en oeuvre	Acteurs concernés
Stratégie du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la cohérence d'un projet de renaturation avec la Trame verte et bleue. • Décrire, estimer, hiérarchiser les projets de plantation dans l'espace public, renaturer et promouvoir les îlots de fraîcheur (planter des arbres, végétaliser les façades, créer des noues (fossé végétalisé), préserver et restaurer les mares, etc... • Identifier les actions de sensibilisation, de réglementation, de soutien financier et technique à mettre en place dans l'espace privé : les décrire, les hiérarchiser, les planifier. • Créer et renforcer les espaces de transition entre les zones urbaines et naturelles par des haies paysagères, et le cas échéant des clôtures laissant passer la petite faune. • Mettre à profit la configuration naturelle du site : éviter de le bouleverser afin de limiter l'écoulement des eaux et le ravinement des terres. • Réaliser des fauches tardives sur certains espaces verts pour favoriser la présence des pollinisateurs lors des floraisons. 	Citoyens, Habitants, Porteurs de projet privés,
Suivi et entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les acteurs sur le territoire (élus, habitants, associations, etc.). • Rechercher la participation des habitants. • Retenir un indicateur (ex :0,5 à 1 arbre par habitant ?) et les mesurer. 	Pouvoirs publics
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des observatoires • Définir les besoins et les objectifs par le conseil communautaire ou municipal • Déterminer les moyens à mobiliser • Développer une palette d'outils : (aides aux travaux, garantie des loyers) 	

Les moyens mobilisables

Le conseil, les partenaires techniques et financiers	Acteurs locaux
<ul style="list-style-type: none"> • ABF (Architecte des Bâtiments de France) • ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération des chasseurs (haie bocage, mares, etc) • Fédération des pêcheurs (cours d'eau, étang, continuité écologique) • Milieu associatif • Chambre d'Agriculture • Conservatoire d'espaces naturels, conservatoire du littoral <p><i>Liste non exhaustive</i></p>

Les actions à mettre en place



Hameau des Noës, Val-de-Reuil

- maîtrise foncière et bâti mobilisable, acquisition amiable
- communication, sensibilisation
- réunions participatives, transmission des savoir-faire (jardinage, entretien vélos, bricolage....)
- privilégier les espèces et les connexions entre elles.

Les points de vigilance

S'assurer que les documents de planification de la commune permettent les actions.

Prévoir un entretien régulier pour éviter que les milieux se referment (ex : une mare nécessite un curage régulier, un coteau nécessite un débroussaillage ou la mise en place d'un pâturage, car un milieu trop envahi par la végétation se referme et ne devient plus optimal pour la biodiversité).



Prendre en compte les risques liés aux inondations, ruissellement et glissement de terrain.

Attention à la pollution lumineuse pour les animaux, insectes diurnes.



En savoir plus

- [les outils d'aménagement](#)
- fiche retour d'expérience : [Création d'un réservoir écologique](#)
- fiches les Essentiels de l'UDAP : [la doctrine de l'UDAP -les essentiels](#)
- fiches focus CAUE27 :
 - [3.2 Offrir des espaces paysagers structurants](#)
 - [3.3 Aménager des espaces récréatifs favorables à la biodiversité](#)